

Rappel de procédure concernant l'inscription d'une formation CQP AMV au calendrier national des formations FFVoile

Le calendrier des formations fédérales permet aux licenciés qui se destinent à encadrer la voile à trouver la formation qui leur correspond selon leurs disponibilités et lieux de résidence. Cet outil de promotion de l'offre de formation proposée par les clubs se doit d'être simple, lisible et le plus complet possible.

La procédure de déclaration au calendrier permet également le renouvellement de la demande d'habilitation.

Dans ce cadre, afin de rendre l'outil performant, voici quelques règles à respecter :

- **Un** organisme de formation déclare **une** formation par année.
- Les dates de formation déclarées (dates de début et de fin) incluent la formation, Les temps de certification de tous les UCC et les rattrapages associés.
- Une formation peut être à cheval sur 2 années civiles (début à la Toussaint et fin en août sur l'année N+1 par exemple).
- Le **référent de la formation**, titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile, sera le garant du dispositif de formation, de certification, animera son équipe pédagogique de formateurs (dans son club et club conventionné) et devra assurer le suivi administratif des stagiaires en formation dans le cadre de la dématérialisation des livrets (tutoriels : <http://media.ffvoile.fr/formation/moniteur>).
- **L'URL 1** doit permettre aux candidats d'avoir accès à une fiche d'inscription afin de pouvoir postuler sur votre formation ou à une adresse mail pour demander des informations (mailto : adresse mail du club)
- **L'URL 2** doit permettre aux candidats d'avoir accès au planning de formation et de certification (lien sur le site internet, vers un fichier excel ou pdf en ligne). Ce sera également ce planning décrivant l'organisation pédagogique de votre formation qui permettra de valider votre demande d'habilitation. Ce planning peut changer en cours de formation et il doit rester dans les dates de début et de fin définies auparavant.

- Préciser les dates prévisionnelles de formation et de certification de l'**UCC1** (rubrique « Ajouter UCC ») :

Détail	02/07/2017	31/08/2017	00005	CQP Assistant Moniteur Voile	Validé	Validé	UCC1_AMV		2044	AMV
Détail	14/03/2017	01/09/2017	00005	CQP Assistant Moniteur Voile	Validé	Validé	UCC1_AMV		-1	AMV

[Ajouter formation](#)

Début : 02/07/2017 Fin : 31/08/2017
 Structure : 00005 CN FICTIF
 Formation : Assistant Moniteur Voile
 Information : Formation AMV
 Formateur référent : 0406186L JEAN MICHEL HERVIEU
 URL 1 : www.cnfictif.fr (notre site internet)
 URL 2 : <mailto:contact@cnfictif.fr> (pour nous contacter)
 Validation : Ligue : Validé FFV : Validé

[Modifier](#) [Ajouter UCC](#) [Gestion Effectif](#) [Supprimer](#) [Quitter la fiche](#)

	Début	Fin	Structure	Qualif	UCC
Détail	02/07/2017	07/07/2017	00005	AMV	UCC1_AMV

Enfin, la rubrique « **Gestion Effectif** » permet de rendre « **actif** » l'ensemble des acteurs de la formation : ceci permettra une recherche et l'accès facilité aux **livrets de formation dématérialisés** ; il faut donc déclarer les personnes suivantes dans cette gestion d'effectif :

- Le référent de la formation (qui est automatiquement ajouté)
- Les formateurs nationaux et régionaux qui interviennent dans la formation (formateur du club et des structures conventionnées)

- Les formés (il est possible d'intégrer un nouveau formé en cours de formation)
- Cela permet également au formateur référent:
 - de vérifier que l'ensemble des formateurs sont bien à jour de leur qualification.
 - de rattacher le livret de formation dématérialisé du formé à son club.

Attention, la validation définitive du bilan ne se fera qu'à la fin de la formation.

Dans le cas d'un non-respect de cette procédure, la demande d'habilitation peut être refusée.